

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017

NOTE DE SYNTHÈSE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Affaires financières

L'exécution budgétaire se décompose de la manière suivante pour l'exercice 2017 :

➤ Investissement :		
• solde d'exécution 2017		- 4 824 339,42 €
• reprise du résultat 2016		<u>3 801 201,65 €</u>
• résultat de clôture 2017		- 1 023 137,77 €
• <i>solde des restes à réaliser 2017</i>		2 932 912,93 €
➤ Fonctionnement :		
• solde d'exécution 2017		- 1 092 096,50 €
• reprise du résultat 2016		<u>4 917 879,75 €</u>
• résultat de clôture 2017		3 825 783,25 €

Soit un excédent global cumulé des deux sections de 2 802 645,48 €.

I – La section de fonctionnement**A. Les dépenses**

Dépenses réelles de fonctionnement		Réalisé 2016	Voté 2017	Réalisé 2017	% exécution	Evolution 2016/2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 949 837.60	9 618 179.00	9 117 152.87	94.79 %	1.87 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 954 355.78	25 084 126.14	24 991 751.37	99.63 %	0.15 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	185 747.00	205 162.00	202 182.00	98.55 %	8.85 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 798 821.37	9 919 055.00	9 838 730.02	99.19 %	0.41 %
66	CHARGES FINANCIERES	1 400 966.25	1 915 800.00	1 286 056.01	67.13 %	-8.20 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 043.26	25 160.00	11 926.11	47.40 %	-20.72 %
		45 304 771.26	46 767 482.14	45 447 798.38	97.17 %	0.32 %

➤ **Les charges à caractère général** : elles représentent, en 2017, 20,06% des dépenses réelles de fonctionnement exécutées, contre 19,75% en 2016 et 22,6% en 2015.

L'augmentation des crédits consommés entre 2016 et 2017 s'explique notamment par la refacturation reçue courant 2017 de la part du Territoire et relative à l'entretien extraordinaire de l'éclairage public pour les années 2011 à 2015. Cette refacturation, non connue au moment du vote du BP avait été intégrée pour moitié à la DM n° 1 afin de « lisser » sur deux exercices la dépense attenante (160 000 € répartis en 2017 et en 2018).

Ce sont principalement les secteurs techniques qui ont connu une augmentation des crédits en 2017 : espaces verts (+ 8,85%), fluides (+ 9,70%), entretien et réparations des bâtiments publics (+ 6,05%).

A contrario, les autres secteurs ont quasiment tous connu une diminution de la consommation de leurs crédits : fêtes et cérémonies/ communication (- 4,67%), moyens généraux (- 3,32%), affaires juridiques/assurances (- 24,02%), informatique (- 3,26%).

Ces baisses ont pu, une nouvelle fois, être réalisées par le biais d'efforts de gestion sur le fonctionnement courant des services, et ce, sans entraver le service public rendu à la population.

- **Les charges de personnel** : après une année de baisse en 2016, les charges de personnel ont connu une légère augmentation, en 2017, de 0,15 %. Cette hausse de 37 395,59 € entre les deux exercices correspond aux éléments suivants :
 - La 2^{ème} phase de l'augmentation du point d'indice
 - Le transfert des agents du service collecte des ordures ménagères au Territoire
 - L'augmentation des cotisations retraites
 - L'augmentation de l'assurance du personnel de 26,7%
 - La mise en place de la réforme PPCR (modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations) pour les agents de catégorie A et C.
- **Les atténuations de produits** : les exécutions de ce chapitre correspondent le versement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Ce fond qui est en amont calculé au niveau du Territoire est réparti ensuite au niveau des communes membres. En 2017, il avait été fixé à 202 182 € contre 185 747 € l'année précédente.
- **Les autres charges de gestion courante** : l'évolution de ce chapitre découle principalement des notifications liées au versement du contingent incendie (+ 5,10%) et du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales), réévalué chaque année par la Loi de finances pour sa composante fiscalité (+ 0,16%). Certaines autres dépenses de ce chapitre comme le versement de l'allocation différentielle ou encore les effacements de dettes (suite à des décisions des tribunaux) ont également connu une hausse non négligeable en 2017.
- **Les charges financières** : pour la 3^{ème} année consécutive, elles ont connu une baisse. Celle-ci est de 8,20% en 2017 (elle était de 3,85% en 2016) et s'explique une nouvelle fois par la diminution des intérêts de la dette et des ICNE (intérêts courus non échus) qui découlent de la volonté municipale liée au désendettement.
- **Les charges exceptionnelles** : ce chapitre correspond essentiellement à la participation sociale de la Ville versée au Territoire et qui concerne les tarifs appliqués aux usagers du conservatoire (cette démarche vise à prendre en charge la différence entre les tarifs « harmonisés » des conservatoires et le quotient familial cachanais).

Outre l'ensemble des dépenses précitées, 2 282 043,43 € ont été exécutés au titre des écritures d'amortissement des biens (écritures dont le montant est similaire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement).

B. Les recettes

Recettes réelles de fonctionnement		Réalisé 2016	Voté 2017	Réalisé 2017	% exécution	Evolution 2016/2017
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	199 004.61	235 000.00	363 353.74	154.62 %	82.58 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 535 210.80	4 131 950.00	4 345 543.45	105.17 %	-21.49 %
73	IMPOTS ET TAXES	31 833 948.00	32 371 177.00	32 601 061.48	100.71 %	2,40 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 108 044.17	7 594 403.73	7 915 616.24	104.23 %	-2.37 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 945 767.95	1 358 700.00	924 115.97	68.01 %	-52.50 %
76	PRODUITS FINANCIERS	4 393.40	1 500.00	3 069.00	204.60 %	-30.14 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 360 189.03	146 700.00	3 395 038.53	- %	-72.53 %
		59 986 557.96	45 839 430.73	49 547 798.41	108.08 %	-17.40 %

- **Les atténuations de charges** : elles regroupent l'ensemble des remises et remboursements perçus par la collectivité. Il peut s'agir de remboursements liés à des achats ou à des rémunérations. Ce sont d'ailleurs les indemnités journalières versées par l'assurance maladie ainsi que d'importants remboursements de charges sociales qui composent essentiellement l'exécution de 2017, puisqu'elles représentent 99,42% du montant total perçu.
- **Les produits des services et du domaine** : ce chapitre en diminution s'établit pour 2017 à 4 345 543,45€ et ce, malgré la hausse de plusieurs secteurs tels que le CMS au niveau des produits des actes médicaux et dentaires (+ 12,48%), le service enfance jeunesse au titre des activités périscolaires (+ 3,54%) ou bien la restauration scolaire (+ 1,75%). Les diminutions constatées se situent sur les secteurs du cimetière (- 24,17%) et surtout sur les refacturations émises envers le Territoire, suite au transfert effectif du personnel lié à la collecte des ordures ménagères (seules les dépenses liées à l'entretien des véhicules, au carburant et aux équipements vestimentaires des agents ont fait l'objet de refacturation en 2017).
- **Les impôts et taxes** : ce chapitre comprend à la fois les recettes de fiscalité directe (qui depuis 2016, intègrent les produits de TH précédemment perçus par l'ex CAVB suite à la réforme territoriale), l'attribution de compensation versée par la Métropole ainsi que les différentes taxes en vigueur sur la commune (taxe de séjour, taxe sur l'électricité...), les droits de mutation et enfin le FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile de France).

Hors fiscalité de l'ex CAVB (sur la TH et la TFNB), le produit des 3 taxes directes locales (rôles supplémentaires compris) progresse de 2,80 % entre 2016 et 2017, sans toutefois aucune variation des taux votés par le Conseil municipal (taux non modifiés depuis 2005). Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, les produits en découlant sont augmentation de plus de 22% pour s'établir à 1 274 991,49€ au total sur l'année.

Il faut noter que les recettes liées à la taxe sur l'électricité et aux droits de stationnement ont connu des diminutions respectivement à hauteur de 37,1% et 23,9%.

Enfin, le montant du FSRIF s'est élevé en 2017 à 1 904 259 €, soit une hausse de 20,2 % par rapport à 2016.

- **Les dotations et subventions** qui constituent la deuxième source de recettes pour le budget communal ont connu une nouvelle fois une diminution (- 2,37%), principalement expliquée par la baisse de la DGF et des allocations compensatrices de taxe foncière et taxe professionnelle/CFE. A contrario, la DSU (dotation de solidarité urbaine) a elle, augmenté pour s'établir en 2017 à 862 407 €.

	2015	2016	2017	Evolution 16/17
DGF	4 875 720,00	4 109 763,00	3 687 136,00	- 10,28 %
DSU	739 975,00	739 708,00	862 407,00	16,58 %

Le montant perçu au titre de la DGF a diminué de 422 627 € pour 2017. Au total, sur les cinq derniers exercices, la Ville a absorbé une baisse de 2 369 622 € au titre de cette dotation.

- **Les produits de gestion courante** s'établissent à 924 115,97 €. Ces recettes proviennent des redevances versées par la Socachal à la Ville (redevance 2016/2017 de 540 303,18 €), aux redevances publicitaires (insertions dans le magazine municipal), aux loyers perçus sur le parc communal (loyers + charges), ainsi qu'au remboursement par l'OPH des salaires des jardiniers de la ville qui interviennent sur les espaces verts du parc locatif du bailleur.
- **Les produits financiers** : il s'agit de produits liés principalement à des remboursements d'autres collectivités ou établissements au titre d'opérations financées et portées par la commune.

- **Les produits exceptionnels** résultent des opérations de cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'année (l'instruction comptable veut que les écritures passent en 1^{er} lieu par la section de fonctionnement pour être ensuite « basculés » en recettes d'investissement). Il ne s'agit donc pas de recettes réelles mais d'opérations entre sections.

En conclusion, comme pour l'année précédente, le compte administratif 2017 laisse apparaître un budget maîtrisé et conforme aux prévisions du budget primitif au regard des taux d'exécution élevés que ce soit en dépenses ou en recettes.

II – La section d'investissement

A. Les dépenses

Dépenses d'investissement		Réalisé 2016	Voté 2017	Réalisé 2017	% exécution	Evolution 2016/2017
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 256 491.31	3 982 500.00	3 959 952.22	99.43 %	-6.97%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	101 587.16	279 664.00	119 968.25	42.90 %	18.09 %
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	12 958.00	13 500.00	12 508.00	92.65%	-3.47%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 690 719.07	13 003 454.93	7 799 705.84	59.98 %	-19.51 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	577 334.72	5 711 133.45	2 264 896.17	39.66 %	292.30 %
		14 639 090.26	22 990 252.38	14 157 030.48	61.58 %	-3.29 %

- Les dépenses liées aux remboursements des **emprunts** diminuent de 6,97% par rapport à l'année précédente et résultent des faibles niveaux d'emprunts contractés en 2015 et 2016 qui ont permis de désendetter la Ville (d'autant que ces prêts ont bénéficié de taux très bas, voire à zéro pour le prêt de 2015 – dossier des travaux de l'Hôtel de Ville éligible au prêt « croissance verte » de la Caisse des dépôts et consignations).
- Les **dépenses d'équipement** (regroupant l'ensemble des comptes d'immobilisations) ont été exécutées à hauteur de 53,77% au 31 décembre 2017 (certains engagements 2017 ayant fait l'objet de restes à réaliser, donc mandatés en N+1).

Les dépenses effectives 2017 concernent les principales opérations suivantes :

- Aménagement de l'espace paysager d'entrée de ville (av Division Leclerc) : 483 422,89 €
- Travaux d'aménagement de l'esplanade devant le Théâtre Jacques Carat: 387 525,12€
- Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville : 2 264 586,28 €
- Travaux d'aménagement des Bords de Bièvre–sentier des Blanchisseries: 145 305,96 €
- Travaux d'amélioration du système de désenfumage et d'alarme incendie à Bussy le Repos + travaux d'électricité : 253 337,03 €
- Réalisation d'aménagements au parc Raspail (aire de jeux) : 12 208,85 €
- Travaux d'accessibilité d'espaces et de bâtiments publics : 368 237,30 €
- Modernisation des installations du CMS et acquisition de matériel : 27 205,02 €
- Travaux de rénovation et d'amélioration des propriétés communales (parc privé) : 43 393,63 €
- Travaux de rénovation dans les groupes scolaires, acquisition de mobilier et études du GS Coteau (extension) : 403 037,68 €
- Acquisition et installation de TNI à l'école élémentaire la Plaine : 57 650 €
- Réfection de la toiture des tennis couverts au stade Léo Lagrange : 30 150,94 €
- Travaux dans les cuisines scolaires et achat de matériel de restauration : 72 156,18 €
- Acquisition de 6 véhicules dont 3 électriques (espaces verts, astreinte, SPU, services techniques et services généraux) : 72 042,01 €
- Installation d'une climatisation à la crèche du Chat Botté : 31 263,77 €
- Démolition des bâtiments du 10 au 16 rue des Deux Frères : 107 486,40 €
- Installation et aménagement des locaux espaces verts : 166 433,94 €

- Mise à jour des horodateurs (nouvelles normes suite à la réforme du stationnement payant sur voirie) : 17 840,47 €
- Rénovation du système de ventilation aux ateliers municipaux : 53 385,60 €
- Travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments publics : 84 342,47 €

Les acquisitions foncières ont été exécutées à hauteur de 3 508 634,71 € et correspondent aux locaux de l'ancienne CPAM, à l'esplanade de la Fraternité, à la parcelle du 1 rue Gaston Audat et aux frais de notaires et honoraires sur diverses acquisitions.

B. Les recettes

Recettes d'investissement		Réalisé 2016	Voté 2017	Réalisé 2017	% exécution	Evolution 2016/2017
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	813 670.31	920 000.00	763 264.55	82.96 %	-6.19 %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 012 493.38	3 101 750.56	1 029 194.99	33.18 %	1.65 %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 562 000.00	2 280 322.00	2 280 322.00	100.00 %	45.99 %
040	OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	14 375 454.97	4 600 000.00	5 269 204.83	114.55 %	-63.34%
024	PRODUITS DES CESSIONS	0.00	7 865 250.00	0.00	-	-
		17 763 618.66	18 767 322.56	9 341 964.37	49.78 %	-47.40 %

- **Les dotations et fonds propres** : ce chapitre est en baisse de 50 405,76 € par rapport à 2016, notamment du fait de la diminution des fonds provenant de la taxe locale d'équipement (- 55,80% entre 2016 et 2017). A contrario, le FCTVA a lui, augmenté d'environ 100 000 € entre les deux exercices.
- **Les emprunts et dettes assimilées** correspondent à l'emprunt voté au BP 2017, soit 2 280 322 €. L'emprunt 2017 a fait l'objet de deux prêts : un prêt aidé, contracté auprès de la Caisse d'Epargne sur une enveloppe de la Banque Européenne d'Investissement (visant à l'encouragement des travaux de rénovation et d'amélioration du gain énergétique des bâtiments publics) et un autre prêt contracté auprès de la Banque Postale.
- **Les principales subventions perçues en 2017** :
 - Au titre des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, 538 488,55 €, répartis de la manière suivante :
 - 268 336,30 € de l'Etat (Fonds de soutien à l'investissement local - FSDIL)
 - 185 494 € de la DRAC (acomptes des phases 2 et 3)
 - 7 777,48 € du Ministère de l'Intérieur
 - 3 686,34 € de la réserve Parlementaire
 - 73 194,43 € de la Région Ile de France
 - 285 466 € de la Société du Grand Paris au titre des travaux réalisés par la Ville pour l'aménagement du parking Bonnet
 - 69 599,37 € de l'Etat au titre du FSDIL pour les travaux d'accessibilité à l'école Paul Doumer (solde)
 - 24 282 € du Centre national du cinéma et de l'imagerie animée (CNC) au titre du solde des travaux effectués au cinéma la Pléiade
 - 14 572,89 € du Sipperec au titre de l'acquisition de véhicules électriques et l'installation de bornes dédiées
 - 18 337,32 € de la CAF pour l'installation de la climatisation à la crèche du Chat Botté
 - 15 199,17 € de la DRILH au titre du solde de la subvention « Aide aux maires bâtisseurs »

Rappelons également qu'au titre du rachat du patrimoine de la SAIEM par l'OPH, la commune a perçu la 2^{ème} partie de ses titres de participation, à hauteur de 2,9 M€, soit un montant supérieur aux prévisions du BP puisque le montant avait été estimé à 2,3 M€ pour l'année 2017.

Le solde du chapitre correspond principalement aux amendes de police perçues à hauteur de 64 454 € ainsi qu'au dernier reversement d'une annuité d'emprunt provenant du territoire (sur un emprunt « voirie » contracté peu de temps avant le transfert de cette compétence à l'ex CAVB).